

# SÉLECTION DES POSTES EN VUE DU MOUVEMENT SPÉCIFIQUE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2013

## DECLARATION LIMINAIRE CAP DU 23 JANVIER 2013

La CGT dénonce fermement l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui constitue une attaque en règle contre le Code du Travail.

Ce texte marque une grave régression des droits sociaux des salariés. Il contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements et accentuer la flexibilité.

Le chantage à l'emploi est généralisé par des accords permettant la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail, ce sont les accords de « compétitivité/emploi » voulus par Nicolas SARKOZY.

La thèse du MEDEF est le principal fil conducteur de cet accord : « les licenciements d'aujourd'hui feront les emplois de demain ».

La majorité parlementaire et le Gouvernement, issus des élections de mai 2012, entérinent dans la loi les reculs sociaux dictés par le MEDEF.

Le Gouvernement, qui se dit attaché au Dialogue social, doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats CGT et FO qui représentent bien plus de salariés que les syndicats signataires.

La CGT attend du gouvernement un projet de loi d'une toute autre nature, qui protège les salariés contre les licenciements et la précarité.

**A la DGFIP, la CGT Finances Publiques continue à travailler, dans l'unité syndicale la plus large, à donner des prolongements à la journée de grève du 27 novembre 2012 et faire entendre les revendications des personnels.**

Dans toutes les directions, elle s'est saisie des Comités Techniques Locaux pour mener des initiatives contre les déclinaisons locales des suppressions d'emplois, la baisse drastique des moyens de fonctionnement, le gel des rémunérations, la casse des plans de promotions et toutes les restructurations engagées.

Le gouvernement a fondé son argumentaire de rupture avec la RGPP sur un arrêt des baisses d'effectifs.

Pourtant, on dénombre encore cette année 2062 suppressions d'emplois auxquelles il convient d'ajouter les vacances de postes.

Les crédits relatifs aux mesures catégorielles accusent une baisse de 40% par rapport à 2012. Avec un passage de 57,1 millions d'euros à environ 35 millions d'euros pour 2013, notre administration n'est pas épargnée.

**Encore une fois, les services publics sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité.**

Montreuil, le 24 janvier 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Avec la modernisation de l'action publique et l'acte III de la décentralisation, les objectifs politiques de la majorité actuelle sont clairs :

- ▶ affaiblissement de la puissance publique de l'Etat,
- ▶ participation active à la volonté de remodelage de l'espace politique et économique européen fondé sur le démantèlement des cadres nationaux,
- ▶ le danger d'autonomie fiscale des régions.

Avec la mise en concurrence des territoires, les menaces sur le statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, les menaces sur les régimes indemnitaires et sur les fermetures de nombreux services publics de proximité, se dessine progressivement l'effacement de la République au profit des lois de la jungle des marchés financiers.



**Une, des conditions pour inverser les logiques régressives à l'oeuvre contre les services publics, réside dans le rassemblement des personnels de la fonction publique sur les bases unitaires les plus larges. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques appelle à faire de la journée du 31 Janvier un tremplin pour l'action et les convergences de lutte dans la Fonction Publique !**

Concernant l'ordre du jour de cette CAP :

Il existe des services en difficultés du fait d'un manque d'attractivité lié aux conditions d'exercices des missions. C'est notamment le cas pour des trésoreries situées en milieu rural et/ou à effectif réduit.

Il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel du service public de proximité. Les suppressions d'emploi, spécialisations et abandons de missions ont fortement fragilisé le réseau et mettent à mal la pérennité des structures concernées.

**La CGT Finances Publiques a donc revendiqué le maintien d'un mouvement spécifique sur postes.** Cela ne doit pour autant occulter les responsabilités de l'administration quant aux moyens qu'elle octroie pour répondre à l'enjeu d'un service public de proximité de qualité.

**La CGT rappelle son attachement au respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties des personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents.**

C'est pourquoi elle estime que les critères de sélection des postes concernés nécessitent d'être clarifiés afin de pallier toute tentative de dérives de gestion de la part de l'administration.

La CGT a donc revendiqué le maintien en 2012 et 2013 d'un mouvement spécifique avec un état des lieux précis, des implantations d'emplois par catégorie C et B dans chaque structure, afin de pouvoir étudier la réalité de certaines spécificités et de faire un bilan annuel du dispositif.

